

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2025

Présents : Martine MARCUS , Alain Duval, Thibaut VILLEMINE , Guy HAZARD , Hubert MARCUS , Christophe NICOLAS , Claudy MALJEAN

Secrétaire de séance : Alain DUVAL

Convocation : 2 décembre 2025

Affichage : 2 décembre 2025

1) DM N°003 - 2025 amortissements

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes et invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section	0,00	-846,00
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de	0,00	846,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de	-846,00	0,00
2804181 (040) - 0	Autres org pub - Biens mob, mat,	106,00	0,00
2804182 (040) - 0	Autres org pub - Bât. et installations	740,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2) DCM N° 41- 2025- « Village d'Avenir » : Validation du document de consultation des Entreprises et lancement de la procédure de consultation

Considérant que l'opération nécessite la passation d'un marché de travaux estimé à environ 550 000 € HT et qu'il convient d'approuver les pièces composant le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le lancement de la procédure de passation , Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré :

D'approuver le Dossier de Consultation des entreprises , établi par le Maître d'œuvre Monsieur VIOT dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation de l'ancienne Mairie-Ecole de Senonville, comprenant notamment :

- l'acte d'engagement (AE),
- les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) en annexe,
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) en annexe,
- les plans et pièces techniques en annexe,
- le règlement de consultation (RC),
- toute pièce complémentaire nécessaire à la consultation.

D' autoriser le lancement de la procédure de consultation des entreprises selon les règles de la commande publique et d'autoriser Mme Le Maire à :

- publier les avis d'appel à concurrence,
- procéder à toutes formalités administratives relatives à la consultation,
- analyser les offres avec l'assistance du maître d'œuvre dans le cadre de la commission d'appel d'offres,
- engager toute négociation si la procédure retenue le permet,
- prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de la procédure jusqu'à la présentation de la proposition d'attribution au Conseil municipal.

A la demande du Conseil Municipal , Madame Le Maire fait état des subventions déjà notifiées :

- **MSA – 30 000 €**

- **CLIMAXION – Total de 120 280.90€**

* Logement 1 : 41 984.10€

* Logement 2 : 43 591.95 €

* Logement 3 : 34 704.85€

- **Fonds Vert – Accord 180 581 €**

- **DETR – 120 000 € Accordé**

Soit un total de 450 861.90 € ,et en attente d'accord : **LEADER** pour un montant de 50 000 €

3) Etude de devis pour démoussage de la toiture du bâtiment de la mairie

Deux devis sont proposés :

Entreprise LEMOINE pour 3318.90 € HT soit 3982.68 € TTC

Entreprise LECANU Toiture pour 7222.67 HT soit 7944.94 €TTC

À la suite des observations formulées par les entrepreneurs concernant l'état de la toiture, le Conseil municipal décide de solliciter des devis complémentaires pour la mise en place de closoirs sur les tuiles faîtières.

Sont également soumis à l'examen du Conseil :

– un devis relatif au nettoyage des gouttières de l'église de Senonville,

établi par l'entreprise **LECANU TOITURE**, d'un montant de **1 265,13 € HT**, soit **1 391,64 € TTC** ;

– un devis concernant l'enlèvement des arbustes présents sur le clocher de l'église de Savonnières,

établi par l'entreprise **LECANU TOITURE**, pour un montant de **507,73 € HT**, soit **558,50 € TTC**.

Le Conseil municipal demande la présentation d'autres devis.

QUESTIONS DIVERSES :

À la suite de l'installation de poteaux Orange rue Basse à Senonville, les riverains ont déposé une demande officielle de modification de l'implantation, celle-ci étant considérée comme gênante.

La rue du Lavoir n'est actuellement pas équipée d'un dispositif d'éclairage public , Le Syndicat d'électrification sera sollicité pour procéder à l'instruction d'une étude en vue de la mise en place d'un éclairage public sur la rue du Lavoir à V.